



CASES articles

Les spams ne sont pas seulement gênants, ils peuvent faire peur

Menaces de meurtre par Internet même contre des enfants

Pour plus de sécurité, adoptez les réflexes CASES !

Certains agissements malsains sont à signaler

De nombreuses messageries électroniques sont submergées par les e-mails indésirables. Les utilisateurs connaissent bien ces messages qui contiennent généralement de la publicité, sous le terme de spam. Depuis 2006, les usagers d'Internet sont toutefois confrontés à une nouvelle espèce de spams : les menaces de meurtre. Il est conseillé aux parents d'aborder le sujet des spams avec leurs enfants. Les utilisateurs recevant des e-mails de menace devraient les signaler.

Fin 2006, l'Internet Crime Complaint Center (IC3) américain mettait en garde les utilisateurs d'Internet pour la première fois contre des e-mails comportant des menaces et des tentatives d'extorsion ; il s'agissait alors de messages de menace émanant d'un soi-disant tueur professionnel.

Celui-ci se disait disposé à ne pas honorer son contrat d'assassinat envers le destinataire contre le versement d'une forte somme d'argent. Dans d'autres variantes de ce spam, le soi-disant professionnel prétendait observer sa victime depuis un certain temps et être persuadé de son innocence. Le prétendu tueur à gages proposait alors à sa victime de lui laisser la vie contre le versement d'une certaine somme.

Un e-mail de menace type peut par exemple comporter le texte suivant : « Je vous observe depuis 10 jours. Ne contactez pas la police, n'essayez pas de transmettre une copie de cet e-mail à la police. Si vous le faites quand mêm-



me, je le saurai, et je serai obligé de faire ce pour quoi l'on m'a payé ».

L'enquêteur américain Bill Shore indique que les personnes répondant à ce genre de spams peuvent s'attendre à recevoir davantage de messages de menace. Dans un second e-mail reçu par une victime ayant répondu à ce genre de spams, figuraient ainsi des données personnelles, telles que son adresse et le prénom de sa fille. Le texte menaçant était le suivant : « Êtes-vous maintenant disposé à faire ce que je vous dis ? Ou dois-je commencer à faire mon travail ? Répondez par oui ou par non et ne posez pas de question ! ».

Pour un spammeur envoyant des e-mails de menace, il est aisé de découvrir des informations personnelles au

sujet de ses victimes. Une simple recherche sur Google peut suffire pour obtenir les données privées d'utilisateurs d'Internet. Les criminels ont la tâche facile, car de nombreux utilisateurs imprudents divulguent des informations privées sur la toile.

Depuis 2006, les spams contenant des menaces de meurtre sont de plus en plus fréquents. Les dernières variantes de ces messages exigent de leurs destinataires qu'ils communiquent des données personnelles à des soi-disant policiers afin de les aider dans leur enquête. Il est ainsi prétendu que les services de police ont procédé à l'arrestation d'un tueur à gages et que le destinataire de l'e-mail figurait sur la liste de ses victimes.

Titre intermédiaire : Lettres chaînes avec menaces de meurtre au Luxembourg

Fin 2008, des écoliers luxembourgeois ont attiré l'attention du portail de la sécurité de l'information luxembourgeois CASES sur des lettres chaînes contenant des menaces de meurtre. Les enfants avaient reçu des messages leur intimant de renvoyer ces e-mails à leurs amis et à toute autre personne de leur connaissance. Si l'e-mail n'avait pas été envoyé à 10 amis ou relations au bout d'un certain délai, le destinataire de cette lettre chaîne était menacé de subir une atrocité.

Une de ces lettres chaînes comportait même la photo d'une personne décédée portant des signes de violence externe. Les enfants ont également fait état de variantes de ces lettres dans lesquelles on les menaçait de subir un horrible accident de voiture s'ils ne renvoyaient pas l'e-mail en question. Une autre variante parlait d'une mort horrible, menaçant un membre de la famille ou de l'entourage proche du destinataire.

Les enfants ont indiqué qu'ils avaient retransmis ces e-mails à des camarades de classe et à des amis par pure crainte et que, même plusieurs jours après l'avoir fait, ils se sentaient toujours mal et avaient peur. Un garçon n'ayant pas retransmis une telle lettre chaîne a indiqué avoir eu énormément peur, en particulier à mesure que l'échéance approchait. Même des jours après le délai fixé, il s'est dit victime de cauchemars et d'insomnies alors qu'il ne lui était rien arrivé, ni aux membres de sa famille ou à ses amis.

Les enfants n'avaient alors pas parlé de ces lettres chaînes avec leurs parents ou avec d'autres adultes de confiance. « Les craintes que peut avoir un enfant lorsqu'il ne renvoie pas une telle lettre chaîne et les reproches qu'il peut se faire si un accident venait vraiment à avoir lieu dans son entourage proche sont à peine imaginables », explique Gabriela Rapp, collaboratrice de CASES.

Conseils de sécurité : porter plainte

Les adultes devraient aborder le sujet des contenus possibles de spams avec les enfants et les adolescents. Les e-mails de menace devraient être conservés comme moyen de preuve et une plainte devrait être déposée.

Définition : spam

Sur l'Internet, un spam est un courrier électronique indésirable. Cela signifie que le destinataire reçoit des e-mails qu'il n'a pas sollicités. Les contenus des spams sont majoritairement publicitaires. L'envoi d'e-mails non sollicités est qualifié de spamming et l'expéditeur est appelé spammeur.

Définition : lettre chaîne

Sur l'Internet, une lettre chaîne est un e-mail dans lequel le destinataire se voit généralement demander un paiement au profit de l'expéditeur. Simultanément, il est exhorté à retransmettre l'e-mail en question au plus grand nombre possible de personnes. Pour pousser le destinataire à retransmettre la lettre chaîne, celui-ci reçoit des promesses douteuses ou bien il est menacé de différentes manières dans le cas où il s'y refuserait.

Titre intermédiaire : Prendre les menaces au sérieux

Les e-mails de menace ne tentent pas de profiter de la bonté ou de l'avidité d'une personne, ils essaient d'exploiter sa peur. Les messages de menace décrits ci-devant sont inventés de toutes pièces ; de nombreux usagers d'Internet sont néanmoins persuadés qu'ils sont véridiques et se sentent par conséquent obligés de les retransmettre à des amis, à des collègues ou à d'autres personnes.

En aucun cas, un utilisateur ne devrait répondre à un e-mail de menace. Cela permet au spammeur d'être sûr que l'adresse e-mail à laquelle le spam a été envoyé est bien celle d'un utilisateur, ce qui ferait augmenter le nombre de tentatives d'intimidation.

Le destinataire d'un e-mail de menace ne devrait pas davantage être surpris d'y lire des données et des informations personnelles le concernant. Les criminels peuvent en effet obtenir très facilement de nombreuses informations privées relatives à une personne sur l'Internet.

Ces agissements démontrent d'ailleurs bien que les utilisateurs devraient veiller à ne pas divulguer de données privées sur la toile.

Les spams, dont font partie les lettres chaînes, ne devraient jamais être ouverts et sont à effacer immédiatement.

Un utilisateur d'Internet devrait disposer d'au moins deux adresses e-mail : une adresse privée et une adresse publique. L'adresse privée devrait être réservée à l'entourage proche, c'est-à-dire au cercle familial ou aux amis. Cette adresse e-mail ne doit pas être rendue publique. Elle ne doit être communiquée à des tiers que si l'utilisateur connaît parfaitement la manière dont elle sera utilisée.

Les e-mails de menace doivent être pris au sérieux, surtout lorsque des enfants ou des adolescents en sont victimes.

Retrouvez les dossiers, fiches thématiques alertes et actualités sur:

www.cases.lu